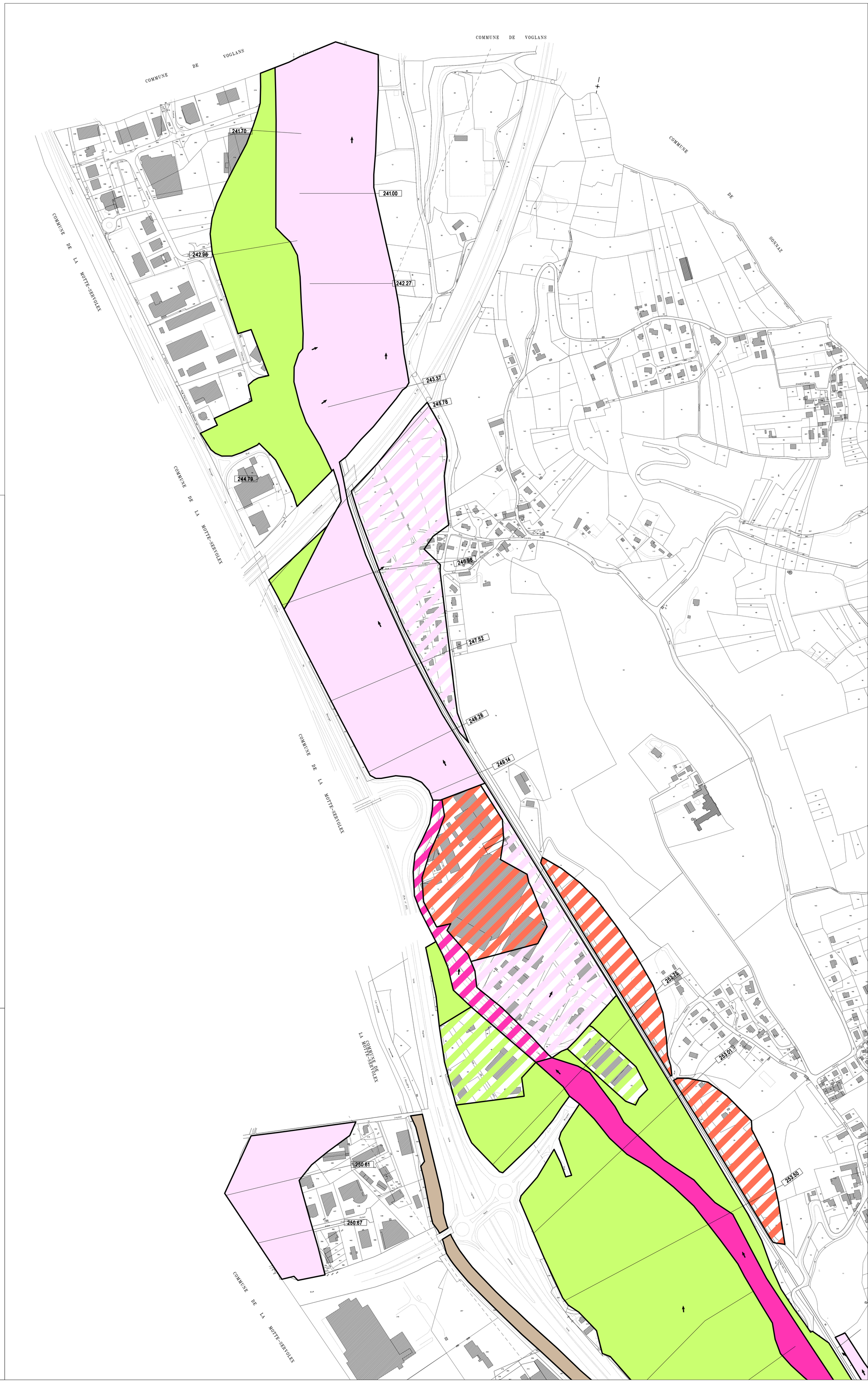

LEGENDE

SECTEUR AVAL (Pont des Chèvres)

ECOULEMENTS MODELISES

- Lits mineurs
- Zones inondables : écoulements lents à localement rapides
- Point bas : poches de stockage

ECOULEMENTS NON MODELISES

- Zones inondables : écoulements rapides
- Zones inondables : écoulements lents à localement rapides
- Zones inondables : écoulements lents à zones de stockage
- Zones inondables : zones de stockage possible

SECTEUR CENTRAL

- TN+1.00m — Cote de référence applicable au plan d'eau de tout le secteur
- 261.83 — Cote de référence applicable au profil en travers (entre 2 profils en travers, necessité d'interpolation linéaire)
- Ecoulement actif
- Ecoulement lent : zone d'expansion pour une inondation avec lame d'eau de 1.00 m sur l'axe d'écoulement actif
- Ecoulement lent : zone d'expansion pour une inondation avec lame d'eau de 0.50 à 1.00 m indifférencié sur l'axe d'écoulement actif
- Ecoulement lent : zone d'expansion pour une inondation avec lame d'eau de 0.50 m sur l'axe d'écoulement actif
- Point bas : poches de stockage
- Zone d'alea faible à fort Etude Hydrolac préalable à la révision partielle du PPRI
- Limite des zones inondables
- Limite des zones de cotes de référence
- Sens d'écoulement

HAUTEURS D'EAU (crue centennale de l'ALBANNE)

- 0 à 0.25 m
- 0.25 à 0.50 m
- 0.50 à 1.00 m
- 1.00 à 1.50 m
- 1.50 m et plus

VILLE DE CHAMBERY

POLE URBANISME REGLEMENTAIRE

Plan Local d'Urbanisme

ANNEXES

PLAN DE PREVENTION DU RISQUE INONDATION

PLANCHE 1

Carte des zones inondables en crue centennale
Cotes de référence

P.P.R.I approuvé par arrêté préfectoral du 28 Juin 1999
Révision partielle approuvée par arrêté préfectoral
le 07 Décembre 2011

Echelle : 1/2500	Modifications : Mise à jour n°14 : 13 Mars 2012	Date :	Indice :
Fait le : 23/01/2006			
CARTE/COUCHE : PLU/PPRI_ZoneInond	PLU-3.5.2.a		